

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Renforcer le chèque-famille

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En septembre 2009, notre Conseil municipal a voté une motion d'introduction du chèque-famille à CHF 50.00 par enfant en âge de scolarité obligatoire (M 204 A – 09.10). Puis, en 2011, il a été accepté d'augmenter ce montant à CHF 100.00 (2 x CHF 50.00).

L'introduction de ce chèque a certainement constitué un encouragement important à la pratique d'activités culturelles et sportives par les enfants concernés.

Malheureusement, le pouvoir d'achat de notre population est drastiquement mis à mal à la suite des différentes crises successives de la Covid et de la guerre en Ukraine. En parallèle, les nombreuses augmentations : assurances maladie, nourriture et autres services ont restreint le champ d'action de cette aide.

Or, dans le contexte actuel d'accroissement des inégalités, il faut aider davantage nos familles, en augmentant ce montant à 3 x CHF 50.00, soit CHF 150.00.

Le chèque-famille est un moyen simple d'aide ponctuelle et ciblée qui a prouvé son efficacité. Son action doit pouvoir être étendue à toutes les prestations délivrées sur notre Commune. À l'instar de ma demande, qui avait été validée en son temps par le Conseil administratif, pour que les chèques-famille puissent être utilisés pour les sorties de skis mis en place par les maisons de quartier.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Ana Roch
Pour le MCG
Conseiller-ère municipal-e

Vernier, le 13 mars 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

relative à

Renforcer le chèque-famille

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

sur proposition de l'un de ses membres ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'étendre le projet existant de chèque-famille à toutes les activités sportives ou culturelles offertes sur notre territoire ;
- 2 de demander au Conseil administratif de présenter un crédit budgétaire complémentaire en vue de la mise en place du chèque-famille de CHF 150.00 par enfant scolarisé, à raison de 3 chèques de CHF 50.00, pour la somme résultante.